

Création d'une journée commémorative en mémoires des soldats morts en opération extérieure

15^e législature

Question écrite n° 13182 de Mme Sylviane Noël (Haute-Savoie - Les Républicains)

publiée dans le JO Sénat du 21/11/2019 - page 5771

Mme Sylviane Noël attire l'attention de Mme la ministre des armées sur la création d'une journée commémorative en mémoire des soldats français morts en opération extérieure (OPEX).

Le 11 novembre 2019 a été marqué par l'inauguration d'un monument consacré aux morts en opérations extérieures rendant ainsi hommage aux nombreux combattants morts pour la patrie ainsi qu'à leurs familles.

Notre pays est reconnaissant du sacrifice consenti par ces 549 noms gravés dans la pierre sur les 635 morts en OPEX.

De manière à achever la pleine reconnaissance de la Nation toute entière envers ces militaires, il serait souhaitable que soit mise en place une journée commémorative en mémoire de tous ceux qui ont versé leur sang à l'étranger.

Cette journée serait alors le pilier de notre devoir de mémoire, où chaque Français pourrait trouver l'origine de l'engagement militaire de notre pays dans des zones encore en guerre, où les droits de l'homme et la démocratie que nous connaissons ne sont pas acquis.

Aussi, elle souhaiterait connaître sa position sur la création d'une telle journée.

Transmise au Secrétariat d'État auprès de la ministre des armées

Réponse du Secrétariat d'État auprès de la ministre des armées

publiée dans le JO Sénat du 09/01/2020 - page 143

La mémoire des militaires morts pour la France en opérations extérieures (OPEX) est honorée chaque année à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre. En effet, la loi n° 2012-273 du 28 février 2012 fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France a fait de cette date, jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de commémoration annuelle de la victoire et de la Paix, la journée d'hommage à tous les morts pour la France, sans pour autant que cet hommage n'ait vocation à se substituer aux autres journées de commémoration nationale. Il s'agit, alors que tous les témoins du premier conflit mondial ont disparu, d'honorer tous ceux qui ont donné leur vie en accomplissant leur devoir pour leur pays. C'est donc la reconnaissance du pays tout entier à l'égard de l'ensemble des morts pour la France tombés pendant et depuis la Première Guerre mondiale qui s'exprime aujourd'hui, particulièrement ceux décédés en opérations extérieures. Il est précisé que lors de la cérémonie nationale du 11 novembre présidée par le président de la République, à l'Arc de Triomphe, le ou les noms des militaires « morts pour la France » au cours de l'année, ainsi que leur portrait photographique sont diffusés sur les écrans géants placés de part et d'autre du monument. Par ailleurs, la garde et l'emblème de chacune des unités déplorant des « morts pour la France » en cours d'année participent à la cérémonie. Ces formations sont mises à l'honneur dans le dispositif militaire, puisqu'elles sont placées sur le terre-plein de l'Arc-de-Triomphe et saluées par le président de la République. En outre, les familles de ces soldats sont invitées à assister à cette manifestation nationale. À cette occasion, le chef des armées vient à leur rencontre et s'entretient avec elles. Il est rappelé que chaque année, à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre, un message signé de l'autorité ministérielle en charge des anciens combattants est adressé à l'ensemble des préfets afin qu'il soit lu lors des cérémonies mémorielles organisées par les villes et villages de notre pays. Ce message est désormais complété par la mention de l'identité des militaires « morts pour la France » en cours d'année. Les journées de commémoration permettent de diffuser à un large public la mémoire des grands événements de notre histoire. Elles favorisent la transmission intergénérationnelle de valeurs d'honneur et de courage défendues par les anciens combattants au cours des conflits auxquels la France a participé. La quatrième génération du feu mérite la considération qui s'est attachée à ses aînés, et l'hommage à ses victimes doit être similaire à celui rendu aux « morts pour la France » des autres conflits. C'est la raison pour laquelle la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées n'est pas favorable à cette proposition.